



VAL-DE-MARNE
EN COMMUN
PCF ET CITOYEN.NES

© E. LEGRAND



Fatiha Aggoune

Présidente du groupe

**Nicolas Bescond, Pierre Gargon,
Christine Janodet, Lamya
Kirouani, Franck Mora,
Flore Munck, Sokona Niakhaté,
Évelyne Rabardel, Hocine
Tmimi, Ibrahima Traore.**

L'énergie étant un bien commun, elle relève donc du service public !

À l'aube de l'année 2023, nous adressons aux Val-de-Marnaises et Val-de-Marnais **nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et d'épanouissement dans leurs projets.**

L'énergie est porteuse de multiples enjeux, à la croisée des secteurs qui composent nos sociétés, notre vie publique et nos vies privées.

L'énergie est partout. Elle permet de **nous chauffer, de nous nourrir, de partager du temps avec nos familles, aux enfants de faire leurs devoirs, d'accéder à l'information...**

En considérant **l'énergie comme un des services essentiels auxquels chaque citoyen.ne a droit**, le socle européen des droits sociaux a conforté deux dimensions majeures : *l'énergie appartient à tous et tous doivent y avoir accès* ; un accès à l'énergie qui implique un service à tous les usagers. D'ailleurs, le code de l'énergie définit désormais l'électricité comme le « *droit de tous à l'électricité, produit de première nécessité* ».

L'énergie étant un bien commun, elle relève donc du **service public**, et ne peut en **aucun cas dépendre du marché et de la concurrence !**

Il n'est qu'à voir le **bilan désastreux des 25 années de libéralisation du secteur de l'énergie** qui a accompagné le démantèlement de l'entreprise intégrée EDF : **hausse des tarifs pour les usagers et notamment des tarifs réglementés, détérioration des conditions de travail et perte de statut pour les salariés, perte de savoir et de maîtrise industrielle.**

En déconstruisant le service public de l'énergie qu'assurait EDF-GDF, en remettant en cause la politique tarifaire décidée par l'État, en abandonnant les coûts de production de l'énergie comme éléments de base du calcul des prix de l'électricité **au profit d'un prix formé sur le marché dit concurrentiel, les choix économiques, industriels et politiques successifs ont conduit aux fragilités d'aujourd'hui.**

Si depuis septembre 2021, les prix de l'énergie s'emballent, ce n'est pas la guerre en Ukraine qui peut expliquer **qu'en dix ans, le prix du gaz domestique a augmenté de plus de 40 %**, celui de l'électricité de **plus de 52 %**, avant la nouvelle augmentation de 15 % annoncée pour février.

En revanche, tout va bien pour **les dividendes versés aux actionnaires** par les fournisseurs d'énergie, avec **respectivement 1,3 milliard d'euros et 7,6 milliards d'euros pour Engie et Total...** qui vient de multiplier ses bénéfices par 23.

Si nous voulons atteindre **les objectifs d'intérêt général que sont la transition écologique, l'égalité républicaine et la solidarité**, alors se pose la responsabilité de la puissance publique comme acteur unique en charge de la production, de la distribution et de la gestion du secteur énergétique.

La lutte contre la précarité énergétique et **l'instauration d'un véritable droit à l'énergie** doivent désormais constituer **des chantiers prioritaires pour mener à bien la transition énergétique.**

Quand près **d'une résidence principale sur six est une passoire thermique**, quand la précarité énergétique est le quotidien pour 5,6 millions de foyers (12 millions de personnes), **soit 20 % des ménages**, ce sont bien **des défis de politique énergétique** auxquels nous devons **collectivement** répondre.

Les tarifs réglementés de l'électricité et du gaz doivent être maintenus et rétablis pour tous les ménages, les entreprises et les collectivités territoriales.

Alors que tous les élus locaux s'alarment de l'explosion de la facture d'énergie de leur collectivité, nous déplorons le rejet par les sénateurs LR et UDI du Val-de-Marne de la proposition de loi du groupe communiste préconisant que toutes les collectivités bénéficient des tarifs réglementés.

Nous appelons à sortir le secteur énergétique français de la sphère marchande, en rétablissant un véritable service public de l'énergie, adossé sur deux entités sous forme d'établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), l'un dédié à l'électricité et l'autre au gaz.

C'est le sens **du débat public national que nous appelons de nos vœux**, pour faire un bilan de l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie en Europe et **garantir durablement l'accès à l'énergie pour toutes et tous. ■**

Nous contacter : vdmencommun@valdemarne.fr / 01 43 99 70 56

Nous suivre via nos réseaux sociaux et notre site internet : <https://groupepcf-citoyens94.fr>
@Val-de-Marne en commun - PCF et Citoyen.nes